



COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

**PROCES – VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**SEANCE DU
VENDREDI 28 FEVRIER 2025
A 19 HEURES 30**

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

<u>N° d'ordre</u>	<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>PRESENT</u>	<u>ABSENT</u>
1	BIHOUEE	Jacques	Maire	X	
2	GUILLEMIN	Sabine	1 ^{ère} Adjointe	X	
3	ROBIN	Yoann	2 ^{ème} Adjoint	X	
4	MESSAGER	Edwige	3 ^{ème} Adjointe		X pouvoir à Sophie Marivain
5	POCARD	Patrick	4 ^{ème} Adjoint	X	
6	MARIVAIN	Sophie	5 ^{ème} Adjointe	X	
7	TRÉBY	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	X	
8	LORAND	Henriette	Conseillère Municipale	X	
9	LE BLANC	Maryvonne	Conseillère Municipale déléguée	X	
10	JOLIVET	Yannick	Conseiller Municipal		X pouvoir à Sabine Guillemin
11	MESMEUR	Anne	Conseillère Municipale		X pouvoir à Jacques Bihouée
12	JÉGO	Guénaëlle	Conseillère Municipale	X	
13	MORVAN	Erwann	Conseiller Municipal	X	
14	DUVAL	Rachel	Conseillère Municipale déléguée	X	
15	BERNABÉ	Michaël	Conseiller Municipal		X excusé
16	LECLAIR	Julien	Conseiller Municipal		X
17	LE MOINE	Cécile	Conseillère Municipale	X à partir de la délibération N° 02	
18	BRIEND	André	Conseiller Municipal	X	
19	CHÉREL	Alain	Conseiller Municipal	X	
20	CHATEL	Martine	Conseillère Municipale	X	
21	LE GUÉVEL	Annick	Conseillère Municipale	X	
22	CADIO	Isabelle	Conseillère Municipale	X	
23	SINDALI	Barthélémy	Conseiller Municipal	X	

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

N°	OBJET	PIECES JOINTES	RAPPORTEURS (Propositions)
	<p><u>PROPOS LIMINAIRES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Désignation d'un secrétaire de séance</u> ➤ <u>Arrêt du procès-verbal de séance du 31.01.2025</u> ➤ <u>Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal</u> 	<p>ci-joint</p> <p>ci-joint</p>	<p>Jacques BIHOUÉE</p> <p>Jacques BIHOUÉE</p>
001	<p><u>FINANCES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Subventions aux Associations</u> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des demandes - Avis de la Commission Associations 		<p>Sophie MARIVAIN</p>
002	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Créance éteinte</u> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la demande 		<p>Jacques BIHOUÉE</p>
003	<p><u>AFFAIRES SCOLAIRES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Ogéc RPI Lanouée/les Forges – demande de subvention pour mise à disposition du Personnel année scolaire 2023/2024</u> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la demande 		<p>Sabine GUILLEMIN</p>
004	<p><u>AFFAIRES GENERALES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Tirage au sort des jurés d'assises pour 2026</u> 		<p>Jacques BIHOUÉE</p>
005	<p><u>MARCHES PUBLICS - TRAVAUX</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Travaux de voirie année 2025</u> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des propositions de travaux (tranches ferme et optionnelle) 		<p>Patrick POCARD</p>

006	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Travaux local chasse</u> - Présentation du dossier 		Patrick POCARD
007	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Maison Guillot</u> - Choix du maître d'œuvre 		Yoann ROBIN
	<p><u>QUESTIONS DIVERSES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Arrêté inter préfectoral du 31.01.2025 portant autorisation environnementale relatif au Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragages (PGPOD) sur le Blavet et le canal de Nantes à Brest pour une durée de 10 ans</u> ➤ <u>Plan local d'urbanisme</u> enquête publique du 4 mars au 5 avril 2025 ➤ <u>Etude aménagement îlot urbain site de Lanouée</u> date de réunion du Comité de pilotage : 3 mars 2025 de 19 heures à 20 heures 30 ➤ <u>Commission Finances</u> date de réunion pour la partie investissement du budget 2025 ➤ <u>Autres questions diverses</u> 		<p>Jacques BIHOUÉE</p> <p>Jacques BIHOUÉE</p> <p>Jacques BIHOUÉE</p> <p>Jacques BIHOUÉE</p> <p>Jacques BIHOUÉE</p>
	<p><u>DROIT D'EXPRESSION DES ELUS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Questions orales 		

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé de désigner Madame Isabelle CADIO comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal nomme :

- Madame Isabelle CADIO en qualité de secrétaire de séance.

ARRET DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 31 JANVIER 2025

Le Président de séance propose au Conseil Municipal d'arrêter le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2025.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est arrêté et signé par Madame Guénaëlle JÉGO qui était secrétaire de séance et Mr Le Maire.

Commentaire (Hors procès-verbal) :

André BRIEND : La cabine de téléconsultation médicale est accessible pour les enfants à partir de 5 ans alors qu'on avait dit 3 ans.

Le Maire : C'est après concertation que l'on a mis 5 ans, elle est accessible dès l'âge de 3 ans si l'enfant peut s'exprimer correctement.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire présente au Conseil Municipal les décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire. Désormais, elles seront communiquées à chaque séance de Conseil Municipal. Le Conseil Municipal prend acte des décisions.

COMMENTAIRES :

Annick LE GUÉVEL : Le registre dématérialisé va-t-il réduire le travail administratif ?

Le Maire : non, c'est une obligation pour l'enquête publique.



**LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

► Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget dans la limite de 25 000 euros HT (N° 4)

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
N° 01/2025	24/01/2025	<p>Intitulé : Passation d'un marché de fournitures pour l'achat d'un nouveau poste informatique pour le service animation.</p> <p>Titulaire : Oci Ouest à Vannes</p> <p>Montant : 1 387,50 euros HT</p>
N° 02/2025	31/01/2025	<p>Intitulé : Passation d'un marché de services pour l'acquisition de logiciels et de prestations de services. Renouvellement de contrat informatique.</p> <p>Titulaire : Société Berger Levraut à Labège (31)</p> <p>Montants annuels :</p> <p>Droits d'utilisation des logiciels : 7 182 € HT</p> <p>Maintenance et formations : 798 € HT</p> <p>Durée du contrat : 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025</p>

N° 03/2025	04/02/2025	<p><u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de travaux pour la rénovation des toilettes publiques et la réparation des toilettes à médiathèque sur le site de Lanouée</p> <p><u>Titulaire</u> : Entreprise GUILLERME de Guillac</p> <p><u>Montant</u> : 5 141,96 € HT</p>
N° 04/2025	06/02/2025	<p><u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de services pour la mise en place d'un registre dématérialisé dans le cadre de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme</p> <p><u>Titulaire</u> : Société Préambules à Montbéliard (25)</p> <p><u>Montant</u> : 655 € HT dont 50 % à la charge de la Commune et 50 % à la charge de Ploërmel Communauté</p>
N° 05/2025	14/02/2025	<p><u>Intitulé</u> : Passation d'un marché de services pour basculer vers une messagerie professionnelle unifiée au sein de la Collectivité (solution hébergée Microsoft Office 365)</p> <p><u>Titulaire</u> : Iliane -groupe OCI à Vannes</p> <p><u>Montant</u> : 8 200 € HT</p>
N° 06/2025	18/02/2025	<p><u>Intitulé</u> : Passation d'un marché pour la fourniture et la pose d'une barrière de sécurité sur la rambarde et au droit du muret de l'escalier donnant sur l'escalier secondaire à la salle des sports afin d'assurer la sécurité des personnes.</p> <p><u>Titulaire</u> : Société NG Métallerie à Forges de Lanouée</p> <p><u>Montant</u> : 2 440,76 € HT</p>

OBJET : DELIBERATION N° 2025-28.02-01 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2025

- Présentation des demandes
- Avis de la Commission Associations

Rapporteur : Sophie MARIVAIN

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie MARIVAIN, 5^{ème} Adjointe au Maire chargée des des Associations, qui présente le dossier.

Elle fait savoir que les demandes de subventions reçues ont été examinées lors de la réunion de la Commission Associations le 17 février 2025.

Elle fait lecture de l'ensemble des propositions d'attributions de subventions,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir examiné l'ensemble des propositions d'attributions de subventions,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	17
DONNANT POUVOIRS	03
VOTANTS	20
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	20
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	20
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les montants de subventions au titre de l'année 2025 aux Associations listées en annexe de la présente délibération pour un montant total de 30 640 €.
- **DIT QUE** les crédits seront prévus au budget primitif 2025.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

7

Date de mise en ligne : 17 mars 2025

Propositions subventions 2025

SUBVENTIONS - ANNEE 2025

Associations	votées en 2024	proposées en 2025	commentaires
Centre communal d'action sociale	12 000,00 €	12000	
Association des Maires du Morbihan	651,00 €	651	
Banque élémentaire	80,00 €	80	
ADMR du canton de Josselin		Prise en charge par Ploëmel Communauté	
A.E.P. Lanouée	150,00 €	150	
AEP (école des Forges)	150,00 €	150	
Amicale Personnel communal	900,00 €	0	compétence Amicale de Ploëmel communauté et ses Communes membres
Association "Amitiés Télé-Lanouée"	250,00 €	250	
subv excep 80 ans de Télé	500,00 €	0	
Association Chasse Les Forges	250,00 €	250	
Association Chasse Les Forges (ragondine)	450,00 €	450	
Société de chasse Lanouée	250,00 €	250	
Société de chasse Lanouée (ragondins)	450,00 €	450	
société de chasse pas aux biches (ragondins)	100,00 €	100	
Association "Lanouée en forme" Gymnastique	400,00 €	250	demande d'achat matériel en 2024
Association La Tracte	250,00 €	250	
Association des Jeunes	250,00 €	350	
Association Mémoire et patrimoine des Forges	250,00 €	250	
association bois de la plasserie	200,00 €	250	
Association Sportive St Hubert (tournoi)	1 000,00 €	1000	
Association Sportive St Hubert	3 000,00 €	3500	
Association St Hubert (finales dép)		1000	subv extraordinaire
les chevaliers de l'Oust	200,00 €	200	
les chevaliers de l'Oust (subv exceptionnelle)		300	marché médiéval
Comité des Fêtes de Forges de Lanouée	400,00 €	500	
C.S.V.L. (navette)	2 450,00 €	2450	nb stable
CSVL (activités vacances)	1 000,00 €	1000	
CSVL aide exceptionnelle		500	sortie aéréx
Club du temps libre Lanouée	250,00 €	250	
Club St Etai	250,00 €	250	
FNACA Lanouée	250,00 €	250	demande d'augmentation de subv. REFUS
Sporting Club Forgerons (rando)	250,00 €	0	pas de rando
Pétanque Forges de Lanouée ACPL		200	création en fin 2024
Thelma et Louise	150,00 €	150	
Association coup de patte	300,00 €	300	
Amicale des donneurs de sang Josselin	100,00 €	100	
Amicale des sapeurs pompiers Josselin	100,00 €	100	demande aide pour JSP dont 450 pour tenue
Sapeurs pompiers de Josselin JSP		450	coût d'une tenue complète
Association "Arabeque"	200,00 €	200	
comice agricole	400,00 €	400	demande de 0,30 euros/hab : REFUS
Comité Croix rouge de Josselin	100,00 €	100	
Fédération Mutiles du Travail Josselin	50,00 €	50	
Eveil à la musique de Guiliac	50,00 €	50	
La Josselinaise	150,00 €	150	
Judo Club de Josselin	70,00 €	120	augmentation du nb adhérents de Fed. : 12
Mémoires du Pays de Josselin	50,00 €	110	demande 110 euros
Le Rondier Josselin (section canoé-kayak)	70,00 €	70	
Union cycliste de Josselin	80,00 €	80	
Twining club Guégon	50,00 €	50	
Alcool Assistance	100,00 €	100	
Resto du cœur	150,00 €	150	
Le Souvenir Français comité de Josselin	100,00 €	100	
Subventions écoles			
APEL Lanouée - Les Forges	2 760,00 €	2760	30 euros/enfant. Base de 92
Amicale Laïque Lanouée	1 140,00 €	1140	30 euros/enfant. Base de 38
Arbre de Noël des écoles			
Arbre Noël RPI Lanouée	1 840,00 €	1840	2023+2024 soit 3580 versés en 2024
Arbre Noël Amicale laïque	760,00 €	760	base de 38 élèves
Arbre de Noël Ojoc Notre Dame	690,00 €	690	Base de 46 élèves
Voyages et courts séjours			
Pour les voyages, pour des séjours de la semaine	1 380,00 €	/	
Pour les courts séjours (1 à 2 nuits)	875,00 €	/	
subventions écoles excep	460,00 €	/	
total sans école			
total	25 835,00 €	24830	
Rattrapage 2024 subventions 31/01/2024:			
APEL Lanouée - Les Forges	2 760,00 €	2760	30 euros/enfant. Base de 92 NM 2024*
Amicale Laïque Lanouée	1 140,00 €	1140	30 euros/enfant. Base de 38 NM 2024*
Arbre Noël Amicale laïque	760,00 €	760	Base de 38 élèves NM 2024*
Arbre de Noël Ojoc Notre Dame	690,00 €	690	Base de 46 élèves NM 2024*
subventions écoles excep	460,00 €	460	Base de 46 élèves NM 2024*
Total à provisionner pour 2025		30840	

*NM 2024 = non mandatées en 2024, versement sur justificatif

COMMENTAIRES :

Volonté de motiver et récompenser les Associations qui organisent beaucoup d'activités (Association des jeunes et Comité des fêtes) + Association Bois de la Piasserie (alignement avec les autres Associations car elle fait des dons au CCAS)

Association les chevaliers de l'Oust : organisation d'un marché médiéval

Fnaca : demande d'augmentation de subvention mais refus car pas d'activité

Une nouvelle Association : pétanque Forges de Lanouée ACPL

Sapeurs -pompiers de Josselin : nouvelle aide pour la tenue d'un jeune (valeur 450 €)

Discussion sur la demande du Comice agricole qui souhaite instituer un montant par habitant : refusé

Judo Club : davantage d'adhérents donc avis favorable pour l'augmentation de la subvention

Mémoires du Pays de Josselin : avis favorable pour augmenter la subvention

Subvention Ecole : décalage entre le versement des subventions suivant les années car les justificatifs n'ont pas été donnés.

Maryvonne LE BLANC : le Souvenir Français, quel est son rôle ? Animations auprès des enfants et achats de fleurs ou autres pour les tombes des Anciens Combattants

Guénaëlle JÉGO : Où aura lieu le Forum des Associations en 2024 ?

Sophie MARIVAIN : A Forges de Lanouée et d'ailleurs le Salon des Auteurs également.

Arrivée de Mme Cécile LE MOINE à 20 heures

OBJET : DELIBERATION N° 2025-28.02-02 – CREANCE ETEINTE

➤ Présentation de la demande

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les services de Gestion Comptable de Pontivy ont communiqué un état de créance éteinte.

Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement du titre de recette N° 606/2022 suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif et propose l'extinction de la créance.

La créance concernée sera imputée en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget de la Commune.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Les justifications juridiques figurent au dossier.

Le montant de la créance qui doit être éteinte à ce jour s'élève à 40,46 € (taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2022)

Il est demandé à la présente Assemblée de se prononcer sur l'extinction de ladite créance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	18
DONNANT POUVOIRS	03
VOTANTS	21
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'éteindre la créance figurant dans le corps de la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **DIT QUE** les crédits seront prévus au budget primitif 2025.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 17 mars 2025

COMMENTAIRES :

Alain CHÉREL : et si on refuse ?

Le Maire : on en informe le Trésorier Municipal mais il représentera la somme dans un an.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-28.02-03 – OGE C RPI LANOUEE/LES FORGES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

- Présentation de la demande

Rapporteur : Sabine GUILLEMIN

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sabine GUILLEMIN, 1^{ère} Adjointe au Maire et Maire déléguée en charge des affaires scolaires qui présente le dossier.

Elle fait lecture du courrier de l'OGEC du RPI Lanouée – les Forges daté du 11 septembre 2024 par lequel la Directrice de l'école demande une participation financière de la Commune pour la mise à disposition de Personnel assurant l'accompagnement et la surveillance du repas du midi des élèves pour l'année scolaire 2023/2024. Cette mise à disposition résulte d'une convention passée entre l'école St Pierre et la mairie du site des Forges. Le montant s'élève à 1 729,87 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	18
DONNANT POUVOIRS	03
VOTANTS	21
ABSECTIONS	02
SUFFRAGES EXPRIMES	19
MAJORITE ABSOLUE	10
POUR	19
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accorder une participation financière à l'OGEC du RPI Lanouée/les Forges d'un montant de 1 729.87 € au titre de l'année scolaire 2023/2024.
- **DIT QUE** les crédits seront prévus au budget primitif 2025.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

7

Date de mise en ligne : 17 mars 2025

COMMENTAIRES :

Sabine GUILLEMIN et Barthélémy SINDALI s'abstiennent de voter car ils font partie de l'OGEC.

André BRIEND : Cela fait 2 fois que l'école demande ses aides en retard.

Le Maire : il y a un décalage entre la comptabilité et l'école. Je demande à l'Ogcec de produire la facture dans les temps pour respecter l'année scolaire. Je prends acte qu'il y a eu un problème pendant une année où il n'y avait pas de Trésorier.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-28.02-04 – TIRAGE AU SORT DES JURÉS D’ASSISES POUR 2026

Rapporteur : Jacques BIHOUÉE

Exposé

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Préfecture du Morbihan daté du 17 janvier 2025 qui demande conformément aux dispositions de l'article 261 du Code de procédure pénale de procéder au tirage au sort des personnes appelées à composer la liste préparatoire destinée à l'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises pour 2026.

L'arrêté préfectoral du 17 janvier 2025 fixe le nombre et la répartition des jurés d'assises devant composer le jury criminel pour l'année 2026 dans le département du Morbihan par Commune ou groupement de Communes à raison d'un juré pour 1 300 habitants soit 529 jurés répartis au prorata de leur population dont les chiffres ont été arrêtés par Décret N° 2024-1276 du 31 décembre 2024. Le nombre de jurés à tirer au sort est de 3.

Le Maire procède au tirage au sort à partir de la liste électorale et donne le résultat suivant :

- 1- N° Electeur 354
- 2- N° Electrice 50
- 3- N° Electeur 452

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de cette désignation.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

7

Date de mise en ligne : 17 mars 2025

OBJET : DELIBERATION N° 2025-28.02-05 – TRAVAUX DE VOIRIE ANNEE 2025

- **Présentation des propositions de travaux (tranches ferme et optionnelle)**

Rapporteur : Patrick POCARD

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Patrick POCARD, 4^{ème} Adjoint au Maire en charge de la voirie qui présente le dossier.

Il fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer afin de définir les travaux de voirie prioritaires dans le cadre du programme de l'entretien de la voirie communale pour l'année 2025 dans l'agglomération et hors agglomération pour la Commune Nouvelle de Forges de Lanouée.

Il présente les deux estimatifs et les lieux d'implantation des travaux projetés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	18
DONNANT POUVOIRS	03
VOTANTS	21
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable pour l'inscription des travaux au programme de voirie 2025 et définit comme suit les tranches de travaux :

TRANCHE FERME	Chantepie	886 ML	Programme Hors agglomération
TRANCHE FERME	Pas aux biches -	2 chemins de 500 ML	Programme Hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	La Ville Aubray – la Tertraie	604 ML	Programme Hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	Quélois	350 ML	Programme Hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	La Vallée	60 ML	Programme Hors agglomération
TRANCHE FERME	Rue du paradis	1 600 m ² (bicouche)	Programme en agglomération
TRANCHE FERME	Rue de Trénédo	2 400 m ² (bicouche)	Programme en agglomération

- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

7

Date de mise en ligne : 17 mars 2025

COMMENTAIRES :

Alain CHÉREL : le pas aux biches : la route est très longue (2 kms)

Quélois : Mr Courtel ne souhaite pas faire des travaux

La vallée : Accès à une habitation

Annick LE GUÉVEL : rue de Trénédo : besoin absolu

Patrick POCARD : Devis de 24 000 € pour le bicouche/ Chantepie : 19 000 €/Chemins ruraux : 2 devis l'un de 60 000 € et l'autre de 35 000 € mais les entreprises ne font pas les mêmes travaux.

Budget total de 100 000 € et il n'y aura pas de subvention.

Travaux exceptionnels sur le pont de Chantepie : en attente car présence du ruisseau. Devis estimatif de 20 000 € mais il faut la validation par le service environnement (police de l'eau). L'idéal serait une réalisation des travaux en juillet/août 2025.

La route est barrée par arrêté municipal mais certains passent quand même et ne remettent pas la barrière. Le pont s'est encore plus abimé. Une seule parcelle à desservir et le panneau route barrée va être mis après cette parcelle.

Erwann MORVAN : problème de visibilité des panneaux.

Proposition de poser des blocs de béton pour empêcher le passage.

Alain CHÉREL : affaissement au pont du Bolay ainsi qu'au pont qui va au petit port : affaissement de chaque côté.

Les travaux seront prévus au budget investissement pour les ponts.

Patrick POCARD : Le pont de Quéroux : tête de pont à voir.

le pont du Brétin : tête de pont fendue d'après Alain CHÉREL : à voir aussi .

Le Maire : rue de la Poste : a demandé des devis car problème de conduite d'eau potable (environ 200 mètres). Avaloirs à abaisser. Au rond- point : l'eau stagne devant chez Edwige Messenger au niveau des Grées Amières/passage caméra à prévoir.

Budget total voirie : 135 000 € avec une partie en tranche ferme et l'autre partie en tranche optionnelle.

Erwann MORVAN : il y a des travaux de canalisations rue de Trénédo ? Pour quelle raison ?

Le Maire : non, il y a eu un passage caméra pour les canalisations car il y a des eaux pluviales qui arrivent à la lagune. Il faut savoir si un changement de canalisation est à envisager.

Patrick POCARD : il faut une bouche à incendie dans cette rue. Le raccordement de la maison de Mr Joseph André est à revoir.

Alain CHÉREL : avec la pluie, les routes sont endommagées et le gros matériel n'est pas encore sorti ! Certaines Communes n'ont plus les moyens d'entretenir les routes.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-28.02-06 – TRAVAUX LOCAL CHASSE

➤ **Présentation du dossier**

Rapporteur : Patrick POCARD

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Patrick POCARD, 4^{ème} Adjoint au Maire en charge de la voirie qui présente le dossier.

Il présente l'avancée du dossier au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	18
DONNANT POUVOIRS	03
VOTANTS	21
ABSECTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	21
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	21
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la réalisation de ce projet.
- **DIT QUE** les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

7

Date de mise en ligne : 17 mars 2025

COMMENTAIRES :

Patrick POCARD : Le 27 février 2025 a eu lieu une réunion avec les Présidents des 3 sociétés de chasse.

Montant estimatif des travaux : 60 000 € pour les 60 m² du local chasse (16 000 € maçonnerie, 7 000 € électricité, 9 600 € carrelage et 23 500 € panneaux sandwichs.

A demandé qu'ils participent aux travaux. Ils sont d'accord pour aider pour les travaux de maçonnerie car un chasseur qui a déposé un devis est maçon.

Visite à Cruguel ce 28 février 2025 qui a aménagé entièrement par les chasseurs eux-mêmes.

André BRIEND : Il y a des sociétés de chasse qui auto construisent leur local.

Patrick POCARD : attente des devis définitifs. Un emplacement est prévu pour le bac

équarissage.

Guénaëlle JÉGO : quelle durée d'utilisation dans l'année ?

C'est fonction du nombre de battues.

Annick LE GUÉVEL : Y a -t-il des aides ? La Fédération de chasse verse 2 000 € d'aide directement à la société de chasse.

Yoann ROBIN : Y aura -t-il une participation aux frais de fonctionnement ?

Ce point sera vu plus tard.

Patrick POCARD : Collecte des animaux : moins de 40 kgs c'est payant. L'éviscération est payante. Ils vont se partager le bâtiment à tour de rôle entre les 3 sociétés de chasse. Pour information, les dégâts sur les cultures sont payés par les sociétés de chasse.

Sanitaires à récupérer à la salle Louis CHÉREL ainsi que l'évier. La société de chasse possède déjà un plan de travail et des suspentes. Il restera une chambre froide d'occasion à acheter.

Les fenêtres et les portes sont existantes.

Alain CHÉREL : et du côté de l'assainissement ?

Patrick POCARD : le petit local est déjà raccordé.

André BRIEND : on conditionne l'aide suivant leur participation aux travaux ?

Le Maire : le local d'abattage est obligatoire.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-28.02-07 – MAISON GUILLOT

➤ **Choix du Maître d'oeuvre**

Rapporteur : Yoann ROBIN

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Yoann ROBIN, 2ème Adjoint au Maire en charge des bâtiments qui présente le dossier.

Suite à la réalisation de l'étude de faisabilité pour les travaux de la maison GUILLOT, il présente au Conseil Municipal la proposition d'honoraires du Cabinet BLEHER pour une mission de maîtrise d'œuvre ci-après au vu de l'estimation prévisionnelle des travaux :

	Mission de base	Mission de base + Options
Total rémunération HT	37 362,50 €	40 762,50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	18
DONNANT POUVOIRS	03
VOTANTS	21
ABSEPTIONS	06
SUFFRAGES EXPRIMES	15
MAJORITE ABSOLUE	08
POUR	15
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition d'honoraires du Cabinet BLÉHER pour un montant de 37 362,50 € HT correspondant à la mission de base.
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre
- **DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

7

Date de mise en ligne : 17 mars 2025

COMMENTAIRES :

Alain CHÉREL : C'est le seul cabinet proposé ?

Le Maire : Non, il y avait 2 ou 3 cabinets qui ont fait des propositions d'études et celle-ci a été confiée au Cabinet BLÉHER pour l'étude de faisabilité. Il ajoute qu'il n'a pas contacté d'autres bureaux d'études compte-tenu que la mission est inférieure à 40 000 €, il n'y a pas besoin d'appel d'offres. Le Conseil Municipal n'est pas obligé de voter ce soir pour les options proposées.

QUESTIONS DIVERSES

1. **Arrêté inter préfectoral du 31/01/2025 portant autorisation environnementale relatif au Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragages (PGPOD) sur le Blavet et le canal de Nantes à Brest pour une durée de 10 ans** : est consultable en mairie.
2. **Plan Local d'Urbanisme : Enquête publique**. Période du 4 mars 2025 au 5 avril 2025. Les dates de permanences de la Commissaire enquêtrice ont été envoyées par mail au Conseil Municipal. Le Maire ajoute qu'il a averti par courrier, les personnes qui possèdent un terrain constructible qui ne le sera plus après l'approbation du PLU.
Annick LE GUÉVEL : y a -t-il eu des réactions suite à l'envoi de ce courrier ?
Le Maire : non.

3. **Etude îlot urbain** : Réunion du Comité de pilotage le 3 mars à 19 heures en mairie.
4. **Commission Finances** : Réunion pour la partie investissement le 13 mars 2025.
Présence d'Eric DALBAGNE, Conseiller aux décideurs locaux le 10 mars 2025 pour présenter les chiffres de la Commune et la capacité d'emprunt. Ceux qui le souhaitent peuvent venir.
5. **Cabine de téléconsultations médicales** : sera ouverte à partir du 03 mars 2025.
Rendez-vous possible par téléphone ou QR Code ou par mail. Paiements par carte bancaire ou chèque à privilégier.
6. **Maison GUILLOT** : le pôle médical de Forges de Lanouée n'est pas référencé à l'ARS.
Pour bénéficier d'une subvention DETR, il faut déjà avoir un médecin généraliste mais pour pouvoir l'accueillir ce professionnel de santé, il faut avoir le local ! Faible probabilité pour obtenir la subvention DETR.
7. **Salle Louis CHÉREL** : 110 entreprises ont retiré le dossier de consultation. Les locaux devront être déménagés début mars 2025. Le local A réussi accueillera les containers à déchets et il faudra nettoyer la partie bureaux et les sanitaires.
8. **Conseil Municipal** : prochaine séance le 4 avril 2025 à 19 H 30.
9. **Commémoration du Cessez le feu Algérie** – site de Lanouée : 23 mars 2025. 10 heures sur le site des Forges, 11 heures messe sur le site de Lanouée puis vin d'honneur.
10. **Budget investissement** : baisse des subventions. FCTVA : le taux reste au même niveau. Loi de finances 2025 et ses impacts sur la Commune : pas de subvention du Département, DGF non soumise à l'inflation, baisse des subventions de l'Etat (DETR, DSIL, Fonds vert, fonds villages d'avenir), augmentation du taux de cotisation CNRACL pour la part patronale.
11. **Villages d'avenir** : nouvel interlocuteur en Sous- Préfecture. Point commun entre les Communes : la récupération d'eau de pluie. 8 Communes adhèrent.
12. **Ploërmel Communauté** : Débat d'orientation budgétaire le 6 mars 2025. Réduction de l'enveloppe financière pour la piscine à 16 millions d'euros au lieu de 21 millions d'euros. 5 Couloirs au lieu de 6.
13. **Obsèques** : Mme DENIS, doyenne est décédée. Obsèques le 1^{er} mars 2025 après-midi.
Offrande d'une fleur par la Commune mais pas d'annonce dans la presse. Il faudrait instituer cela pour le doyen de la Commune (homme ou femme) et rédiger un mot dans le bulletin municipal avec l'accord de la famille.
Mr JAGOUDET est décédé (voir pour article ainsi que mot dans le bulletin municipal également)
14. **Sortie à Paris le 11 mars 2025** : Sabine Guillemain fait le point. Rendez-vous au parking de la salle socio-culturelle à 3 h 30. Il y a 38 participants.
15. **Salle des sports** : Commission de sécurité : avis défavorable : borne incendie.
Yoann ROBIN explique qu'au cours de précédentes visites, des remarques ont été émises par la Commission de sécurité et que les travaux ont été réalisés sauf la borne incendie qui n'est pas en place et qui doit l'être à moins de 150 mètres de la salle. Un avis défavorable a donc été émis sans interdiction d'exploitation. Il faudrait également vérifier la VMC. Box mis à disposition des Associations Il faudrait faire un trou dans les portes et mettre du grillage pour voir ce que contient le local et permettre l'évacuation des fumées. A faire avant les manifestations sportives de mai 2025.

- 16. Jeux de l'étang :** hauteur du grillage : ce n'est pas de la compétence de la Commission de sécurité pour déterminer la hauteur.
- 17. Attestation d'accessibilité :** il n'est plus possible d'établir une attestation sur l'honneur, il faut un cabinet qui contrôle et produit l'attestation.
- 18. Salle St Hubert :** avis favorable de la Commission de sécurité. **Yoann ROBIN** explique que si on y touche, il faut raser la salle et la refaire car rien n'est aux normes (pas d'accès PMR pour les personnes atteintes de surdit , les malvoyants etc..)
- 19. Reprise d'activit  de Nadine Gaborel** le 4 mars 2025.
- 20. Andr  BRIEND :** commercialisation des lots du lotissement du clos de la vigne : on devait en reparler   ce Conseil Municipal. Pour le Maire : on rench rit la valeur des lots en donnant l'exclusivit    une entreprise.
Gu na lle J GO : le panneau du lotissement est disloqu .
Le Maire : a relanc  les promoteurs et les constructeurs de maisons.
- 21. Lotissement du Haut Clinchard :** Dossier Mattl  : dossier ouvert aupr s du service juridique de Groupama. Un anglais (terrain situ  face   l'arbre abattu) a r pondu au courrier et demand  un d lai suppl mentaire pour construire. Avis d favorable du Maire. Haies de charmille : c t  propri t  priv e de l'acheteur, comment fait-on ?
- 22. Effacement des r seaux :** Lecture du courrier de Morbihan Energies. Patrick POCARD : la ligne 60 000 volts ne doit pas  tre de la comp tence de ce syndicat. Le Maire : si les membres du Conseil Municipal pensent   une ligne qui pourrait r pondre   la proposition du Syndicat, que ce soit du d placement ou de l'enfouissement, contacter la mairie la semaine prochaine.
- 23. Sophie MARIVAIN :** parle des s ances de repr sentations th atrales et de la com die musicale du CSVL. L'Association des jeunes organise  galement un repas.

La s ance est lev e   22 h 00.

Dress  le 13 mars 2025.

Présenté au Conseil Municipal le : 04 Avril 2025

Observations du Conseil Municipal : Niant

Procès-verbal arrêté le : 04 Avril 2025

Publié le :

Le Maire,

Mr BIHOUE Jacques



Le Secrétaire de séance,

Mme CADIO Isabelle